

Faculté des lettres et des sciences humaines 1
Délais pour le semestre d'automne 2021 et le semestre de printemps 2022

Principes

- L'étudiant-e qui souhaite suivre un cours ou un séminaire en Faculté des lettres et des sciences humaines doit s'inscrire à l'unité d'enseignement correspondante via le portail d'inscription aux cours/examens de l'Université (MyUnifr); cette disposition s'applique également aux autres formes d'enseignements dispensées à la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- L'étudiant-e qui souhaite se présenter à une évaluation doit s'y inscrire via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- L'étudiant-e qui souhaite annuler son inscription à une évaluation doit le faire, via MyUnifr <https://my.unifr.ch/>.
- Une évaluation ayant donné lieu à une décision d'échec peut être répétée 1 fois (2 tentatives au total)
- En cas d'inscription à une unité d'enseignement, l'évaluation de celle-ci doit être réussie dans un délai de 4 sessions suivant l'inscription au cours ou au séminaire, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée.
- Une absence à une évaluation pour laquelle l'étudiant-e s'est inscrit-e est considérée comme un échec, sous réserve de cas de force majeure.

Délais – Inscription / annulation inscription aux cours et aux examens

Semestres d'automne 2021

Début des cours.....	20.09.21
Inscription aux cours.....	13.09.21 – 15.10.21
Annulation de l'inscription aux cours	13.09.21 – 12.11.21
<small>(uniquement pour les inscriptions au semestre d'automne 2021 et à l'année académique 2021/22)</small>	
Inscription aux examens de la session d'hiver 2021/22	13.09.21 – 12.11.21
Annulation de l'inscription aux examens ²	13.09.21 – 17.01.22
<small>(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'hiver 2021/22)</small>	
Session d'examens d'hiver 2021/22 ²	24.01.2022 – 18.02.2022
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion du 29.04.22 (vendredi)	25.02.2022
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion du 30.04.22	25.02.2022

Semestre de printemps 2022

Début des cours.....	21.02.22
Inscription aux cours.....	14.02.22 – 18.03.22
Annulation de l'inscription aux cours	14.02.22 – 14.04.22
<small>(uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2022)</small>	
Inscription aux examens de la session d'été 2022.....	14.02.22 – 14.04.22
Annulation de l'inscription aux examens ²	14.02.22 – 30.05.22
<small>(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'été 2022)</small>	
Session d'examens d'été 2022 ²	7.06.2022 – 1.07.2022
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion du 16.07.22	1.06.22
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion du 15.07.22 (vendredi)	24.06.22
Inscription aux examens de la session d'automne 2022.....	27.06.22 – 29.07.22

¹ Cf. Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines

² Si une évaluation a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

Annulation de l'inscription aux examens² 27.06.22 – 16.08.22
(uniquement pour les inscriptions aux examens de la session d'automne 2022)

Session d'examens d'automne 2022² 22.08.2022 – 16.09.2022
Délai de validation Bachelor – Fête de promotion 25.11.2022 (vendredi) 23.09.22
Délai de validation Master et DEEM – Fête de promotion 26.11.2022 23.09.22

Réserves

- Les délais pour la reddition de travaux de séminaire peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques propres aux départements
- Les dispositions concernant les stages et les travaux pratiques sont réservées

Délais – Demandes de modification de voie, resp. programmes d'études et demandes de reconnaissances de crédits ECTS

Afin que le Décanat des lettres et des sciences humaines puisse traiter vos demandes à temps, voici les délais à respecter. Passé ces délais, nous ne garantissons pas le traitement de votre demande pour le semestre en cours.

Attention : certains programmes de Master ou voie d'études ont des délais particuliers. Veuillez consulter le site web des départements concernés et l'offre d'études.

Semestre d'automne 2021

Bachelor Jeudi 30.09.21
Master « consécutif »³ Jeudi 30.09.21
Master « non consécutif »⁴ Mardi 31.08.21
Master DAES I Lundi 30.08.21
Demandes de reconnaissance d'études, de crédits ECTS Mardi 31.08.21

Semestre de printemps 2022

Bachelor Jeudi 17.03.22
Master « consécutif »³ Jeudi 17.03.22
Master « non consécutif »⁴ Lundi 28.02.22
Demandes de reconnaissance d'études, de crédits ECTS Lundi 28.02.22

² Si un examen a lieu en-dehors de la session, veuillez vous référer aux éventuelles dispositions du département concerné.

³ Le Master « consécutif » est un Master effectué dans le/les même(s) branche(s) d'études que le Bachelor.

⁴ Le Master « non consécutif » est un Master effectué dans une ou plusieurs autre(s) branche(s) d'études que le Bachelor.